

Bonjour,

la grève générale illimitée a été déclenchée hier matin, le 14 février 2012. Voici des informations pour vous éclairer.

1. Aucun cours et aucune période d'encadrement rentrant dans le cadre d'un cours ne devraient avoir lieu durant la grève.

Éviter aux étudiant-e-s de faire des levées de cours à chaque jour leur permettra de se concentrer sur des stratégies d'action et de revendication pour que la grève ait le meilleur impact possible et leur permettra de s'assurer que la grève ait le moins d'effet négatif sur nous. Nous vous invitons donc à ne pas aller à vos cours. Pour les personnes qui prévoient briser le mandat de grève, vos associations et vos collègues ont élaboré une stratégie de levées de cours afin de s'assurer que tous et toutes respectent le mandat.

2. Aucune évaluation ne peut être exigée durant la période de grève.

Si jamais un-e professeur-e vous envoie un message contraire, veuillez nous en aviser le plus rapidement possible au academique@droitugam.com ou en contactant un exécutant de l'AED.

3. Si jamais un examen est prévu au retour de la grève, il ne peut pas avoir lieu.

Au premier cours au retour de la grève, l'enseignant-e ne peut donner une évaluation, ni exiger la remise d'un travail. Il y aura réouverture des ententes d'évaluation et les étudiants renégocieront les modalités d'évaluation avec le professeur. Lors de cette négociation, il vous sera possible de proposer la remise d'un travail déjà entamé.

4. Aucune entente d'évaluation ne peut être modifiée durant la grève.

C'est un mot d'ordre de la direction de l'UQAM.

5. L'Assemblée générale de reconduction aura lieu mardi le 21 février à 12h30 à la salle Marie-Gérin-Lajoie.

Tenez-vous au courant des différents événements entourant le mouvement étudiant en visitant les sites de l'AED ou de l'AFESPED. Vous pouvez également suivre vos associations sur Facebook. Lisez vos courriels!

6. En dernier lieu, tout en respectant votre liberté d'expression, l'AED vous invite à faire preuve de bonne foi et à ne pas faire usage de stéréotypes et de préjugés sur le mouvement de grève, particulièrement sur les réseaux sociaux.

L'AED ne veut pas brimer votre droit à la liberté d'expression, loin de là. Toutefois, que vous soyez contre ou pour la grève, présentement nous sommes en grève. Si vous

Document d'informations – 15 février 2012

souhaitez que cette grève soit de la plus courte durée possible, c'est à vous de soit vous impliquer pour qu'elle atteigne ses objectifs le plus rapidement possible, soit de vous présenter à vos assemblées générales de reconduction. En ce moment, le dénigrement du mouvement de grève est contre-productif et irrespectueux envers vos collègues qui s'impliquent.

CONTACT

Pour toute question, vous pouvez passer au local de l'Association (W-2535). Toutefois, compte tenu des circonstances particulières dans lesquelles nous évoluons actuellement, l'Association ne pourra être ouverte aussi fréquemment qu'à l'habitude. Vous pouvez donc prendre rendez-vous ou nous contacter directement au executif@droituqam.com.